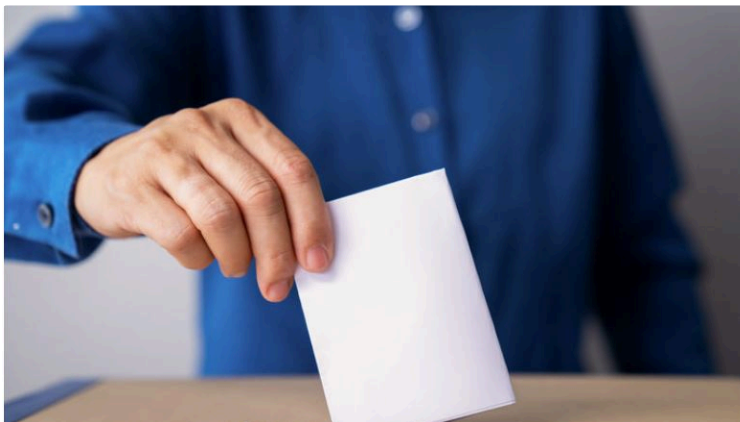


Organisation sur la mise en place des bureaux de vote



Organisation sur la mise en place des bureaux de vote

La circulaire ministérielle ayant pour objet l'organisation des élections municipales en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19 implique un schéma strict qui sera le suivant sur Condom :

Le maintien des bureaux 1,2,3, du bureau centralisateur et de l'accueil administratif à la salle Pierre de Montesquiou.

Le transfert des bureaux 4,5 et 6 à la halle du marché couvert avec accès par ascenseur et escaliers coté place du bataillon de l'armagnac.

La mise en place d'un affichage indiquant le lavage des mains à l'entrée du bureau de vote (à l'entrée à gauche salle pierre de Montesquiou et à l'entrée à droite à la halle du marché)

La mise à disposition de produits désinfectants pour le **nettoyant régulier des tables et le stylo mis à disposition des électeurs.**

L' inversion des isoairs permettant le retrait des rideaux tout en conservant la confidentialité du vote

Le marquage au sol des distances d'un mètre entre chaque électeur.

La mise en place de tas réduits de bulletins de vote ainsi que d'enveloppes en les réapprovisionnant régulièrement.